

COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le lundi 27 juin 2022 à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD, maire

Date de Convocation 21 juin 2022	<u>Etaient présents</u> : Bruno Bénitah, Laurence Chami, Mélanie Desdoits, Evelyne Garat, Nathalie Hugault, Mathieu Lemonnier, Valérie Pereira, Martine Quignard, formant la majorité des membres en exercice
Date d’Affichage 21 juin 2022	<u>Absents excusés</u> : Véronique Allot ayant donné pouvoir à Laurence Chami, Valérie Béchottes ayant donné pouvoir à Laurence Chami, Martine Jouvencon, Joël Sabourin ayant donné pouvoir à Bruno Bénitah, Valérie Saint-Mleux ayant donné pouvoir à Nathalie Hugault, Jean-Pierre Valon, Antoine Vey
Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 12	<u>Secrétaire de séance</u> : Bruno Bénitah

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Modification de la délibération n° 2021-022 relative à la cession de la parcelle E307 au profit de la famille Nogrette

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est fixé au tiers des membres et chaque membre peut disposer de deux pouvoirs.

Le quorum étant réuni, Madame le maire ouvre la séance à 19h et désigne Monsieur Bénitah comme secrétaire de séance.

Madame le maire propose d'ajouter au vote deux délibérations à savoir :

- Délibération relative au maintien de la semaine de 4 jours à l'école Léopold Bresac
- Délibération relative à la finition du mur du parc communal côté D205

Délibération n°2022-022 relative à la cession de la parcelle E417 aux bonnes joies

Madame le maire rappelle au Conseil municipal qu'un recours a été déposé au tribunal administratif concernant le permis de construire de l'abribus, envisagé, aux Bonnes Joies. Comme convenu lors du Conseil municipal du 28 juin 2021, les adjoints et Mesdames Garat et Hugault ont rencontré la famille Nogrette (Madame et son fils Denis) dans l'objectif de trouver une solution amiable à ce conflit. Monsieur Nogrette a confirmé par courrier recommandé arrivé le 19 juillet (copie jointe à la délibération) qu'ils cesseraient tout recours (instance déposée au TA de Versailles sous le N°2103922 au nom de Denis, Pierre et Jacqueline Nogrette), dès qu'ils auraient obtenu la restitution de la parcelle cadastrée E307. Cette dernière a été divisée en deux parcelles suite à la cession d'une de ces parcelles à la Communauté urbaine GPSEO pour la création de la piste cyclable. L'acte administratif a été régularisé le 17 mai 2022.

Ainsi la commune cèdera à famille Nogrette la parcelle E417 pour un montant de 50 € d'une superficie de 27 m2 en zone AV (agricole valorisée)

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur. Copie de l'extrait cadastrale et une copie du plan de division de la parcelle E307 sont joints à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** un avis favorable à la vente de la parcelle E 417 dans les conditions précédemment évoquées
- **CHARGE** le maire ou son représentant d'effectuer les démarches auprès du notaire (Maître Declety à Mantes) pour la vente de la dite parcelle
- **CHARGE** le maire ou son représentant d'effectuer les démarches auprès de maître Piquet (avocate) pour garantir la sécurité juridique des écrits relatifs à ce litige
- **DIT** que la déclaration de ce litige a été faite auprès de notre assureur GROUPAMA le 17 mai 2021 et que ce dernier peut prendre en charge, les frais, jusqu'à hauteur de 2 000 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 (dépenses imprévues)

Délibération n°2022- 023 – DELIBERATION RELATIVE A LA FINITION DU MUR DU PARC COMMUNAL COTE D 205

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2016-CD-5-5348.1 du Conseil Départemental en date du 20 juin 2016 approuvant la création d'un fonds de soutien d'urgence aux communes rurales,

Considérant l'urgence de reconstruire une partie du mur du parc municipal qui s'est écroulé ainsi que le grillage.

Considérant le refus du fonds d'urgence départemental,

Considérant le montant de l'opération de 6 093 € Hors TVA, (6 451.30 € TTC)

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de terminer le mur du parc communal sur ses fonds propres

DIT que les crédits sont prévus au budget (section investissement – dépenses imprévues).

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération n°2022- 024 – DELIBERATION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4 JOURS A L'ECOLE LEOPOLD BRESAC

Madame le maire explique que la commune, sur demande et en accord avec le conseil d'école, a adopté le retour de la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017.

Il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération pour maintenir cette semaine de 4 jours.

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 17 juin 2022

Vu le décret 2020-632 du 25 mai 2020, relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020

Considérant le besoin de prendre une nouvelle délibération pour maintenir la semaine de 4 jours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir la semaine de 4 jours au sein de l'école Léopold Bresac

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant

INFORMATION DU MAIRE :

- Notre prestataire de restauration scolaire, nous informe d'une hausse tarifaire de ses prestations, suite à l'augmentation générale des matières premières. Cette hausse de 14% portera le prix du repas à 2.96€ au lieu de 2.60€. soit une augmentation d'environ 500€/mois pour notre budget. Il conviendra de réfléchir à la possible répercussion de cette hausse sur le prix des repas payé par les familles.
- La commune percevra au titre des droits de mutation 92 638€ au lieu des 55 000€ prévu dans notre budget.

INFORMATION DES ELUS :

Madame Chami fait un point sur le remplacement du matériel informatique pour le secrétariat. Après avoir consulté 2 entreprises (Manutan et Trade discount), nous avons prévu 2 500€ au budget 2022. Par ailleurs, cette dernière a contacté une entreprise à Dennemont pour le remplacement du PC de la secrétaire avec 2 écrans et le nettoyage d'un des deux autres PC avec une mise à niveau des logiciels + souris sans fil ainsi qu'une rationalisation de la boîte mail. Elle précise que 2 autres sociétés ont été contactées, elles n'ont pas répondu.

De plus, elle indique que l'entreprise de Dennemont permettra d'avoir un interlocuteur proche en cas de besoin.

Les membres du Conseil présent sont d'accord pour travailler avec l'entreprise de Dennemont puisque les modifications informatiques étaient prévues au budget 2022.

Sur un autre sujet, Madame Chami souhaite pouvoir contacter un groupe musical pour animer le marché nocturne du 7 juillet. Elle a contacté un groupe qui pourrait intervenir pour 530€. Les crédits étant inscrits au budget, Madame le maire répond favorablement à la demande.

Au-delà de la modification informatique des PC du secrétariat, les élus présents suggèrent de revoir l'organisation de ce dernier afin de le rendre plus fonctionnel et plus accueillant (confidentialité)

Monsieur Lemonnier évoque l'élagage des arbres du stade et du parc. Le budget a été prévu, à hauteur de 5 000€. Il restera à choisir le prestataire entre les différents devis.

Monsieur Bénitah propose d'acheter des capteurs de co2 pour mettre dans les 4 classes de l'école au regard de l'épidémie de COVID qui redémarre. Les élus présents ne sont pas opposés à cette dépense.

Par ailleurs, Madame le maire indique que Orange est en capacité d'installer la fibre à l'école et à la mairie suite à la visite de techniciens qualifiés. Quelques travaux de pose de gaine seront nécessaires pour faire passer la fibre. L'entreprise Antenne service a été sollicitée. Elle devrait intervenir rapidement.

Le conseil est clos à 20 h30 .

Martine QUIGNARD
Maire de Lainville-en-Vexin

